BULLETIN N°5 / JANVIER 2026

CARNET DE ROUTE ...

... FINALISATION DES PROJETS

SAINT-BONNET-LES-ALLIER

SOMMAIRE

VOEUX DU MAIRE **02**
Hommage à la Confiance votée

ETAT CIVIL **03**
Le répertoire des Âmes

LE BUDGET COMMUNAL **04**
Fonctionnement et Investissement

RECENSEMENT **06**

TRAVAUX
Eclairage public **07**
Relooking de la mairie **08**

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES DES DECHETS **09**

RESTAURATION DU RUISSEAU DES ASSATS **09**

CCAS
Les activités **10**
L'aire de jeux **11**
Dispositif "argent de poche" **12**

INFORMATIONS SUR LE CIMETIERE **13**

L'ECHO DES CASIERS **14**

LE COMITE DES FÊTES **15**

L'AMICALE LAÏQUE **16**

LA CONFRÈRIE DE LA SAINT-VERNY **17**

BIEN VIVRE À SAINT BONNET **18**

INFORMATIONS **19**
Le citoyen modèle
Mobilité & Logement **20**
Arnaques du dépannage à domicile **21**
Diverses informations **22**

VOEUX

Chères Saint-Bonnetoises, chers Saint-Bonnetois

Je vous présente au nom de l'ensemble du conseil municipal et des agents communaux, une **belle et heureuse année** 2026, avec une **bonne santé** pour profiter de vos proches.

L'année 2025, aura été celle de la **finalisation de nos projets** tels que les **aires de jeux**, le passage au **100% LED pour l'éclairage public** et la **rénovation complète de la toiture de la salle polyvalente** que nous tenions à finir cette année.

Malheureusement, cette année fut aussi celle des vols qui ont touché un certain nombre d'entre vous, mais aussi la commune ! Elle a dû remplacer les câbles d'alimentation de l'éclairage public sur 3 rues, pour un coût avoisinant les 30 000€ HT de reste à charge pour la commune (50% du HT étant pris en charge par Territoire d'Energie).
Espérons que cela ne se produise plus pour les finances de la commune…

L'année 2026 marquera la fin de notre mandat municipal qui aura été **très formateur et enrichissant d'un point de vue humain**. En effet, nous avons directement été mis dans le bain avec la crise du COVID, puis avec la prise en main de la mairie avec notamment la partie comptable (dont plus d'un an sans secrétaire de mairie) avec **un seul objectif, la gestion des coûts sans aucune augmentation d'impôts.**

Je serai heureux, dans les prochains mois, de mener une **liste renouvelée à 50% avec de nouvelles personnes souhaitant s'investir pour le bien-être de notre commune** afin de continuer ce qui a été initié par l'équipe actuelle.

Je remercie **personnellement** toutes les personnes qui nous ont **soutenus et aidés pendant ces 6 années** à commencer par nos **employés municipaux** avec une mention particulière à **Marion**, notre nouvelle secrétaire de mairie, qui a su **s'adapter très rapidement** à son poste.

Merci à l'**équipe municipale** qui s'est investie pour la création de ce bulletin ainsi qu'aux **associations**, à **l'école** et à nos **annonceurs** qui nous aident à le financer.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous donne **rendez-vous le vendredi 23 janvier pour la cérémonie des vœux.**

Bien respectueusement,

Le Maire,
Emeric DECOMBE

ATS AUVERGNE

"Allo Taxi Sandrine"

- Transport toute distance
- Transport scolaire
- Transport de colis

« Commune de stationnement Saint-Bonnet-Les-Allier »

Transport de personnes handicapées, en fauteuil roulant

Nos certifications

- Véhicule TPMR
- Conventionné CPAM
- Véhicule climatisé

ATS Auvergne vous accompagne dans tous vos déplacements en toute sérénité.

www.taxis-tpmr.fr

contact@taxis-tpmr.fr

ALLO TAXI Sandrine Auvergne

Transport de personnes avec enfants en poussette

Transport de personnes à mobilité réduite

Appelez-nous :
07 49 970 850

Nous joindre au :
06 07 807 997

SARL ATS AUVERGNE - 3 rue du 8 mai, 63670 Le Cendre - n° siret 892 462 789 000 17
Création : www.octacom.fr - 09 72 52 37 87 - Imprimé par : www.printoclock.com - 229 Route de Seysses - 31100 Toulouse - Ne pas jeter sur la voie publique

Transport de séniors

Transport de personne avec encombrants : instruments de musiqu courses volumineuses, surf...

Transport scolaire

Transport de groupe

LE RÉPERTOIRE DES ÂMES

En cette année 2025, nous déplorons la disparition de plusieurs de nos habitants et adressons toute notre sympathie à leurs familles.

Dans ce bulletin, nous souhaitons leur rendre hommage :

Madame CASTEL Chantal, Colette, née CHASSAIGNE le 16/05/1957, décédée le 26/02/2025
Madame BONNET Simone, Louise, née le 25/06/1931, décédée le 04/05/2025
Monsieur JACCAUD, Jean-Paul, Alfred, Elie, né le 01/06/1955, décédé le 27/05/2025
Monsieur JAFFEUX Roger, Marius, né le 28/09/1937, décédé le 09/08/2025
Monsieur Aucouturier Jean-Pierre, Yves, né le 14/09/1950, décédé le 05/02/2025

Le petit Enéa a vu le jour ce 11 novembre 2025, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Ils se sont dit oui avec TOUS NOS VOEUX DE BONHEUR.
Adrien ROBINET et Cynthia COUROUX
Mariage célébré le 16 Août 2025

Jephté TOUTCHA NOUSSA et Sabrina BONHOMME
PACS le 6 Septembre 2025

MAIRIE :
14 rue du château
63800 Saint Bonnet lès Allier

Les HORAIRES du Secrétariat :
Lundi : 9h 12h - 13h30 17h30
Mercredi : 14h 17h30
Vendredi : 13h30 17h30

PERMANENCE ELUS
Lundi 16h00 18h00
Vendredi 16h00 18h00

Disponibilité Mr le Maire :
sur rendez-vous

Contacts :
Tel : **04 73 68 16 97**

Mail : mairie.stbonnetlesallier@orange.fr
Site internet : www.saintbonnetlesallier.fr
Facebook

Numéro d'Urgence :
06 62 09 25 09

MEMENTO CONTACTS

Ecole Maternelle : 04 73 68 12 29
Ecole Primaire Pérignat : 04 73 69 53 45
Centre de loisirs : 04 73 69 56 30

Relais petite enfance BILLOM : 04 73 73 43 28

Permanences sociales : 04 73 60 71 70
Accueil sur rendez-vous

Communauté de communes : 04 73 73 43 24

Déchetterie Billom : 04 73 73 45 77
Du lundi au samedi 9h-12h30 /13h45 -18h
Fermée dimanches et jours fériés

SEMERAP : 04 73 15 38 38

SBA : 04 73 64 74 44

GENDARMERIE VERTAIZON : 04 73 68 00 14
Ouverte les Lundis et Jeudis

BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
	Réalisations 2024	**Prévision 2025**
Charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, assurance, fournitures, etc...)	54 714 €	78 830,25 €
Charges de personnel et frais assimilés	83 470 €	78 650 €
Autres charges de gestion courantes (Indemnités, service incendie, RPI et ALSH, subventions CCAS et autres...)	89 217 €	96 946 €
Charges financières (Intérêts des emprunts et EPF Smaf)	1 990 €	1 700 €
Atténuation de produits	1 871 €	
Dotations aux provisions	3 000 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 197 €	3 611,45 €
Virement à la section d'investissement		44 502,30 €
TOTAL	237 459 €	304 240,00 €

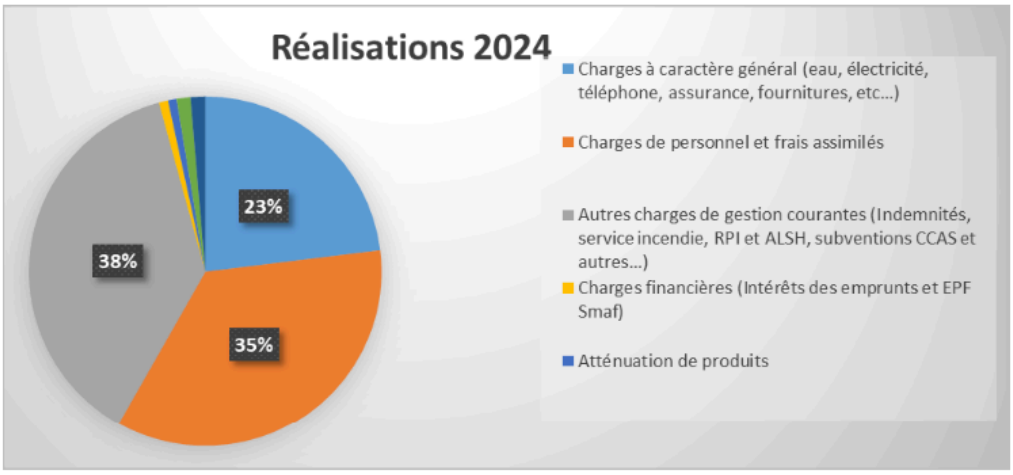

Recettes de fonctionnement		
	Réalisations 2024	**Prévisions 2025**
Produits des services, du domaine, vente (concession cimetière, charges logements...)	1 832 €	3 900 €
Impôts et taxes	145 875 €	149 235,48 €
Dotations, subventions et participations	92 955 €	94 646,85 €
Autres produits de gestion courante (loyers logements, location SP, divers...)	23 356 €	24 020 €
Produits financiers et exceptionnels/atténuation de charges	172 €	710 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Excédent de fonctionnement reporté		26527,67
Amortissements		5 200 €
TOTAL	264 190 €	304 240,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**Réalisations 2024**	**Prévision 2025**
Rénovation de la salle polyvalente	45 671 €	1000 €
Voirie	732 €	23000 €
Eclairage public	2 077 €	38 966,27 €
Batiment divers	9 000 €	
Acquisition de matériel	2 400 €	
Amménagement aire de jeux	11 858 €	10 296 €
Amménagement RD81		3 000 €
Cimetiere		6 000 €
Renovation Mairie		7 414,45 €
Solde d'excution négatif		66 860,29 €
Emprunts en euros/restitution caution	287 667 €	14 578,99 €
TOTAL	71 738 €	168 116,00 €

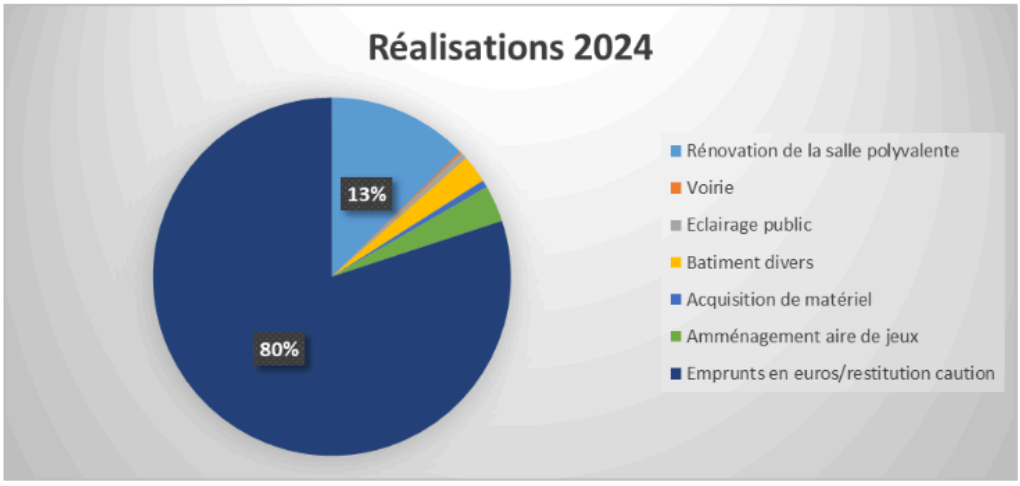

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**Réalisations 2024**	Prévisions 2025
Opération d'ordre entre sections	3 197 €	3 611 €
FCTVA	11 370 €	9 000,68 €
Taxe d'aménagement	1 826 €	500 €
Encaissement caution	500 €	1 000 €
Subvention d'investissement	67 869 €	42 070 €
Virement de la section de fonctionnement		44 502,30 €
Excédent de fonctionnement		67 431,32 €
	84 761 €	168 116 €

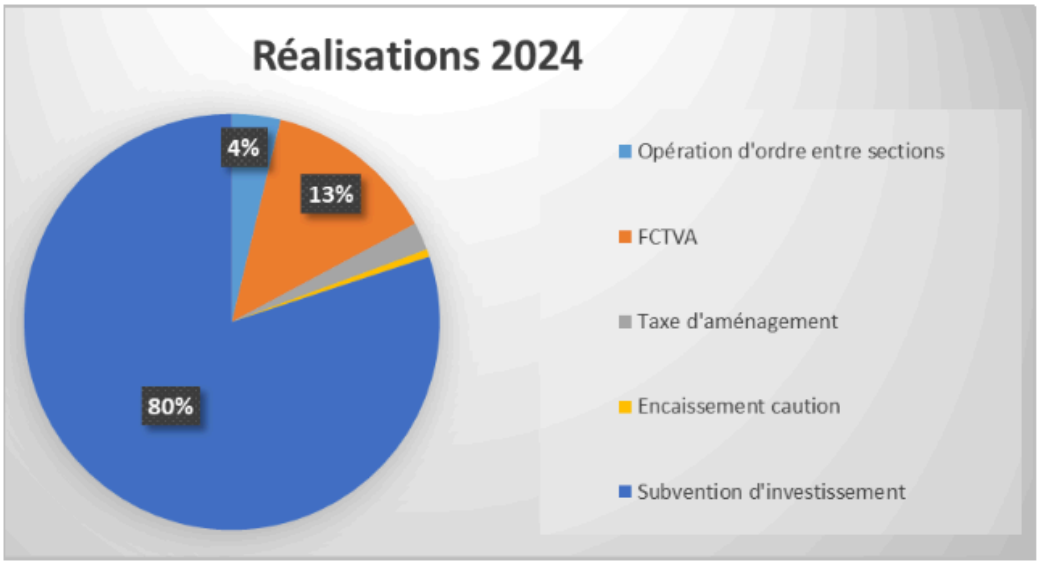

Intermarché contact

8 rue Bellerive Route de Cournon, 63800 Pérignat-sur-Allier 04 73 69 55 80

RECENSEMENT

Nous avons reçu les premiers comptages du recensement effectué sur la commune en ce début d'année (14 /01 au 15/02) après contrôle par l' INSEE des éléments collectés et envoyés.

Nous avons la liste exhaustive des logements de notre village, **180 adresses** et seulement **6 n'ont pas été enquêtées** par manque de retour de questionnaire ; **nous vous remercions de votre participation** (97% de réponse) et de l'**accueil réservé à Mme LELOUARD** notre agent recenseur.

Il faut se rappeler que sur la période enquêtée, plusieurs habitations étaient fermées suite au décès de ses occupants et aux déménagements de plusieurs familles avec enfants.

Plusieurs de ces logements ont été acquis et réinvestis depuis, et **nous invitons les nouveaux Saint Bonnetois à s'inscrire à la mairie.**

Le calcul de la population effectuée par l'INSEE (selon leur méthode et coefficient) sera noté comme le nombre d'habitants de 2023. « En effet afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des 5 dernières années écoulées (2021-2025) soit le 01/01/2023 »

	Décomptes de la commune (bordereau de commune)	Décomptes de l'INSEE (dont retours directs Insee)
Adresses d'habitation	173	173
Adresses collectives	5	5
Résidences principales	160	159
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants	15	15
Total des logements enquêtés	175	174
Total des bulletins individuels	365	363
Fiche de logement non enquêté	5	6
Total des logements d'habitation	180	180
Ménages	374	374
Population total au 1er janv 2023	**419**	**419**

ECLAIRAGE PUBLIC LED

L'Éclairage Public : Un Engagement Lumineux pour l'Avenir de notre Commune

Cette année, notre commune franchit une étape décisive dans la **modernisation** de ses infrastructures. Ce ne sont pas moins de **95 points d'éclairage** qui ont été métamorphosés, délaissant les anciennes installations énergivores pour la **performance technologique du LED**.

Plus qu'une simple rénovation technique, cette initiative est le pilier d'une **stratégie triplement gagnante pour chaque administré**.

1. La Performance au Service de la Sobriété

En optant pour la technologie LED, nous faisons le choix de la responsabilité écologique et budgétaire. Ce passage permet une réduction drastique de notre consommation d'électricité, allégeant ainsi le poids des charges communales sans sacrifier le confort visuel de nos rues. C'est une lumière plus juste, plus directionnelle et plus respectueuse de notre environnement.

2. Une Sécurité Renforcée par la Vigilance Nocturne

Parce que la sécurité est une liberté fondamentale, nous avons pris la décision de maintenir l'éclairage tout au long de la nuit (à 70% de son intensité). Si cette mesure améliore la visibilité pour tous, elle constitue surtout un bouclier contre la malveillance. L'obscurité totale favorise malheureusement les actes de vandalisme, et notamment le vol de câbles, un fléau qui dégrade notre patrimoine commun.

3. Protéger nos Finances : Le Bon Sens en Action

La réalité est sans appel : le dernier vol de câbles a coûté 36 000 € à notre collectivité. C'est une somme considérable, un investissement qui aurait dû être consacré à nos écoles, nos espaces verts ou nos projets associatifs.

Maintenir la lumière, c'est protéger nos réseaux. En prévenant ces dégradations coûteuses, nous agissons en gestionnaires rigoureux et prévoyants.

"Moderniser, protéger, économiser : tels sont les maîtres-mots de cette campagne de travaux. Nous investissons aujourd'hui pour ne plus subir demain."

UNE MAIRIE RELOOKÉE :

L'EXIGENCE DU RENOUVEAU, LE RESPECT DE NOS RESSOURCES

C'est avec une **grande joie** que nous vous avons ouvert les portes de votre « Maison Commune » rénovée le 19 septembre.

Ce projet, devenu **indispensable**, est né d'un constat sans appel : le temps avait fait son œuvre, au point que notre sol tenait avec des agrafes par endroits. Il était temps de **redonner à ce lieu le soin et la dignité qu'il mérite** pour mieux vous servir.

Un travail de clarté : Ce chantier fut d'abord un défi de **patience**. Il nous a fallu vider chaque armoire et archiver **25 ans d'archives** officielles. Ce **tri titanesque,** fait par nos **jeunes adolescents** dans le cadre du **dispositif "Gagne ton Argent de Poche"** *(encadré par le CCAS)***,** nous a permis de libérer l'espace, de supprimer les anciens mobiliers encombrants et de **repenser entièrement la disposition et l'organisation de l'accueil**.

Nous avons créé :

- Un **Salon d'Accueil Confidentiel**, pour vous recevoir dans **l'intimité** que nos entretiens privés exigent dans l'ancien bureau.
- Une **Salle du Conseil** aux teintes **chaleureuses** et **tendances**, conçue comme un lieu d'**échange serein et moderne**.

L'art de faire mieux avec moins : Parce que nous sommes les garants de vos deniers publics, cette métamorphose s'est faite avec une **extrême sobriété budgétaire** (budget décoration de 600 €), le budget peinture (menuiserie et murs) et pose d'un sol est le plus gros poste, cependant **considérablement allégé par les talents de Sylvain Menier, notre agent aux mains d'or**. Grâce au recyclage astucieux d'éléments existants, il a été possible de transformer durablement un lieu, sans engager de dépenses excessives.

Et nous remercions particulièrement **Christian AUXERRE qui nous offre de magnifiques photos** qui illustrent votre bulletin et bientôt les murs de votre mairie.

Nous avons ***hâte de vous recevoir dans ce cadre qui nous ressemble : accueillant, moderne et respectueux de notre budget commun***.

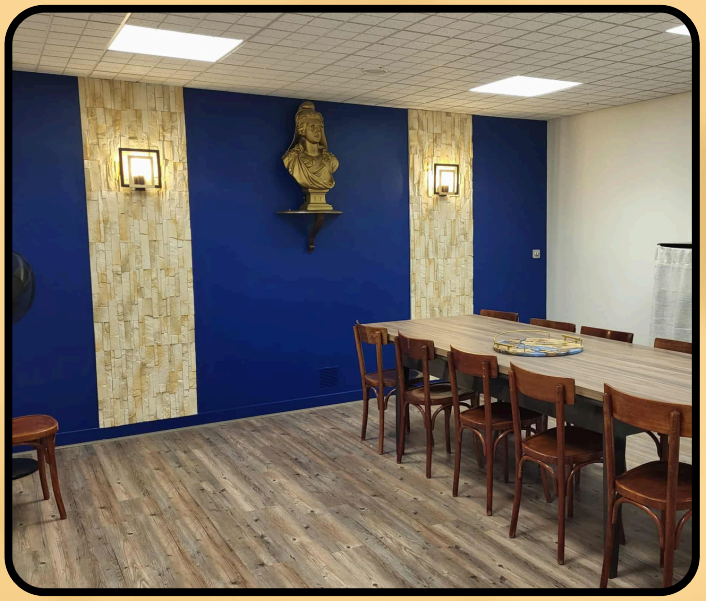

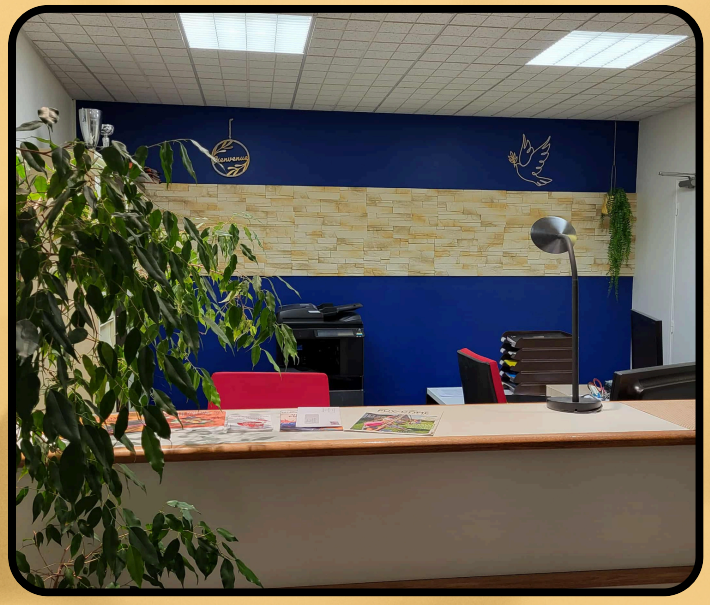

DÉPÔTS SAUVAGES…

Le point d'apport collectif n'est pas une décharge !!

Nous sommes navrés de constater la forte hausse des dépôts sauvages aux abords du Point d'Apport Collectif (PAC), ceci est encore amplifié pendant la période des fêtes de fin d'année.
Le SBA ne ramassant pas ces incivilités, ceci repose dorénavant sur les épaules de la commune. Nous avons donc fait un premier passage après noël et Sylvain un second à son retour de congés.
Cela ne peut plus durer et nous avons donc pris la décision d'installer une caméra de vidéoprotection qui filmera les voitures et les personnes s'arrêtant au PAC afin de sanctionner les contrevenants.
Nous sommes parfaitement conscients que d'autres personnes extérieures au village sont également responsables de ces dépôts.
Les déclarations en préfecture et à la CNIL ont déjà été faites afin que la caméra soit installée courant janvier. Espérons qu'elle aura un effet dissuasif sans être obligé de passer au côté répressif…

Le saviez-vous ?

Le point de collecte « Cartons et Papiers », réservé aux besoins des Saint-Bonnetois, est exclusivement dédié aux papiers et aux cartons bruts. Veillez à bien respecter les pictogrammes affichés et à ne pas y déposer vos emballages habituels relevant du bac jaune.

Trier, c'est préserver notre cadre de vie !

RESTAURATION DU RUISSEAU DES ASSATS

Nous avons été contactés par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) dans le cadre d'un projet de restauration du ruisseau des Assats, un cours d'eau de 22 km prenant sa source à Busséol et se jetant dans l'Allier à Mur-sur-Allier.
Les milieux aquatiques ont été fortement modifiés au fil du temps par des opérations d'aménagement, de rectification et de recalibrage du lit, ainsi que par des travaux de drainage de zones humides, altérant significativement le fonctionnement naturel du cours d'eau.
Ces constats mettent en évidence la nécessité d'actions visant à reconquérir le bon état écologique, conformément aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.
Le SMVVA assure la réalisation des travaux et en finance l'intégralité. Un chemin de promenade sera prochainement aménagé, dans le respect des milieux aquatiques restaurés.

Primum Immobilier
04 73 93 63 63

1 rue des Salins
63000 CLERMONT-FERRAND

8 rue du Dr Chambige
63430 PONT-DU-CHÂTEAU

Audrey Breuil
Agent commercial

06 58 31 90 10
audrey@primum-immobilier.fr

www.primum-immobilier.fr

MEZEL AUTOMOBILES
EIRL DELAUGERRE JACQUES
ENTRETIEN ET REPARATION TOUTES MARQUES
VENTES VO

110 ROUTE DE SAINT BONNET
63115 MEZEL
04 73 61 60 16
mezelautomobiles63@gmail.com

PHARMACIE ES ALLIER

MATERIEL MEDICAL LOCATION - VENTE
63800 PERIGNAT-SUR-ALLIER
04 73 69 58 46 - PHARMACIEESALLIER63@GMAIL.COM

LE LIEN SOCIAL EST PRIMORDIAL …

Formée en septembre 2020 l'équipe du CCAS, composée de 9 personnes : le maire président, 4 personnes du village et 4 élus, dont Maryse Tarrit nommée Vice Présidente, a eu à cœur de se mettre au service de la population et d'exercer, au mieux, les compétences dont il relève en toute discrétion et avec un profond respect.

Accueil, information, orientation vers les services sociaux compétents, aide à la constitution des dossiers :

- **Aide sociale aux personnes âgées (portage de repas, téléassistance aide à domicile)**
- **Aide sociale aux personnes en situation de handicap**
- **Aides liées à l'hébergement**
- **Aides financières (aides exceptionnelles, secours d'urgence)**
- **Actions en faveur des familles et des jeunes**
- **Lutte contre l'isolement et la précarité.**
- **Bénéfice du réseau des membres du CCAS notamment lors de la campagne de vaccination COVID**

Chaque usager le souhaitant a reçu une **écoute attentive**, une **aide** dans la **gestion administrative de ses besoins** (courriers, gestion de dossier, suivi des demandes)
Les situations ont été traitées, présentées et votées au conseil en toute **confidentialité et anonymat.**

Le CCAS a également favorisé et privilégié le lien social et la convivialité entre villageois.
En direction des familles Carnaval d'Halloween – Fête et Goûter de Noël avec un spectacle différent chaque année – Chasse aux Œufs de Pâques (avec plus ou moins de chance côté météo).

Autant de bons moments de rencontres et de partage.
Délocalisation du repas des ainés vers des restaurants de proximité, 5 établissements ont pu être (re) découverts.
Chacun avec sa cuisine de qualité, à base de produits frais et dans une ambiance dansante et décontractée.
Autant de création et de partages de souvenirs.

L'Aire de jeux enfin terminée

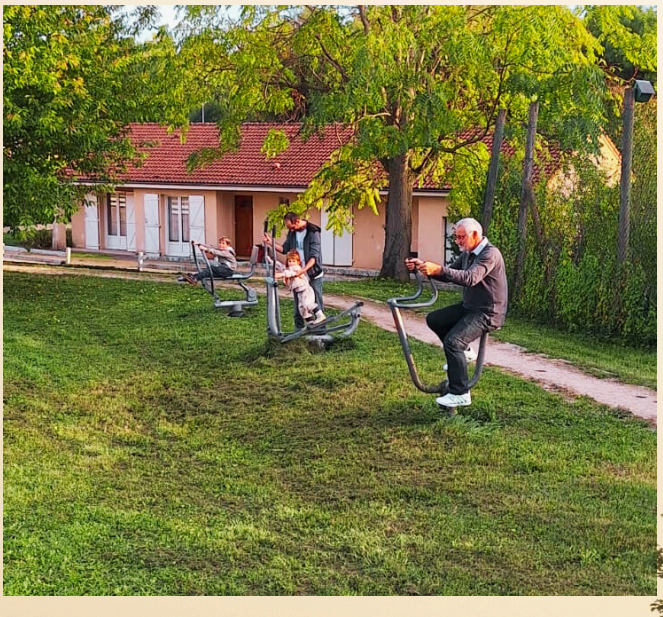

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le CCAS a proposé un projet en direction des jeunes du village. Il s'agit du Dispositif « Argent de poche », créé par la CAF, il offre la possibilité à des **jeunes âgés de 14 à 17 ans** d'effectuer des **petits chantiers de proximité, de participation à la vie de la commune pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation**.
Nettoyage des espaces extérieurs, rangement de l'école, archivage….

Ces missions sont encadrées par un contrat de travail strict : temps de présence **3 jours consécutifs, 3 h par jour et une rétribution de 5€ de l'heure.**

Ces sessions ont eu lieu
du 7 au 9 juillet et
du 25 au 27 août 2025.

Des personnes compétentes ont assuré l'encadrement et nos jeunes étaient au RDV, ce fut un franc succès, si bien que nous avons été contraints de refuser des candidatures. **Merci à nos jeunes pour leur volonté, leur ponctualité et leur implication !!!**

LE CIMETIERE DU VILLAGE

Le cimetière de Saint Bonnet-lès-Allier met à disposition différents espaces et types de sépultures pour permettre à chacun de choisir une solution adaptée à ses souhaits et à ses traditions.

Concessions Funéraires

Espaces réservés pour l'inhumation en pleine terre ou en caveau.
Types de concessions disponibles :

30 ans = 150 €
50 ans = 350€
Superficie : individuelle (3 cercueils)

Obtention d'un titre de propriété sur la concession achetée

Tous travaux effectués sur la concession doivent être faits par des professionnels agréés et sont soumis à une demande d'autorisation de travaux à déposer en mairie.

L'entretien de la concession est une obligation contractuelle pour le concessionnaire et/ou ses ayants droit.

Vous avez le droit en tant que concessionnaire de choisir les personnes pouvant partager votre sépulture. Il suffit d'en faire part à l'agent qui vous délivrera votre titre de concession lors de l'achat de celle-ci.

Cases de Columbarium

Espaces dédiés à la dépose d'urnes cinéraires.

Durées disponibles : 30 ans / 50 ans

Nombre d'urnes par case : 3 ou 4 en fonction de la taille

Plaque commémorative : Possible selon les normes de police et de taille au frais du concessionnaire ou de ses ayants droit.

30 ans = 300€
50 ans = 700€

L'ouverture d'une case du colombarium ne peut être effectuée que par des professionnels agréés.

Le dépôt de fleur ou de plaques est autorisé au pied du columbarium. Cependant, il est limité en nombre afin de laisser à chaque défunt d'être célébré par ses proches.

Actuellement aucune place n'est disponible dans le columbarium.

Cave-Urne individuelle ou familiale (avec ou sans maçonnerie)

Petite cavité en pleine terre pour accueillir une ou plusieurs urnes.

Capacité : 3 ou 4 en fonction de la taille

Durée de concession : 30 ans / 50 ans

Fermeture par dalle ou plaque :

30 ans = 450€ / 100 € sans maçonnerie donc à prévoir
50 ans = 800€ / 200 € sans maçonnerie donc à prévoir

Gravure ou plaque (optionnelle) : Possible selon les normes de police et de taille au frais du concessionnaire ou de ses ayants droit

Avantages :

- Alternative au columbarium
- Intégrée dans l'espace paysager
- Possibilité d'ornements floraux

Actuellement il y a deux cave-urnes disponibles, la mairie compte créer un espace supplémentaire dédié uniquement aux cave-urnes

📄 Démarches administratives

Documents à fournir :

- Carte nationale d'identité (ou passeport)
- Justificatif de domicile

Personne à contacter : Secrétariat de la mairie, auprès de Marion GUILLEMIN
💳 Modes de paiement : Chèque à l'ordre de Trésor Public

📄 **Document pour le renouvellement** d'une concession, case de colombarium ou cave-urne :

- Titre de concession / propriété
- Livret de Famille ou tout document permettant d'établir la filiation avec le concessionnaire décédé
- Moyen de paiement pour le renouvellement

Règlement du cimetière : Le règlement complet est disponible sur demande ou en ligne : saintbonnetlesallier.fr

L'ÉCHO DES CASIERS

Tout d'abord, toute l'équipe pédagogique se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2026.
La rentrée 2025 s'est déroulée comme chaque année dans une ambiance festive, la cour décorée, un peu de musique afin d'apporter un peu de sérénité à nos petits, qui pour certains, quittaient maman et papa pour la première fois.
L'école compte 41 élèves répartis en 2 classes. Une classe de petite et moyenne section avec Mr Darfeuille et une classe de petite et grande section avec Mme Oustinoff qui partage son temps (50%) avec Mme Blanc.
Comme vous le savez, un des objectifs de l'école maternelle est d'apprendre aux élèves à aimer l'école. Au quotidien, c'est pouvoir proposer des conditions d'accueil satisfaisantes, proposer des rituels qui rassurent les enfants, c'est apprendre à mieux vivre ensemble, à savoir se respecter…C'est bien sûr, s'appuyer sur des connaissances et répondre à des compétences attendues par des apprentissages adaptés…
La réussite des élèves passe par l'objectif commun des différents intervenants propres à chaque école, à savoir : les municipalités, les parents d'élèves, les enseignants et toute l'équipe pédagogique. Cette réussite est donc bien le résultat d'un travail en équipe !!!
Après avoir abordé le thème de la rentrée, de l'automne, des sorcières et enfin de Noël, cette année 2026 va être particulière à plus d'un titre.
En effet, pour Mme Oustinoff et moi-même, ce sera la mise en place de notre ultime classe de mer et notre dernière rentrée scolaire.
C'est donc avec une certaine émotion que nous allons emmener une dernière fois nos élèves à la découverte de la mer.
Du 27 au 30 avril, nous nous rendrons au Grau d'Agde !!!
Au programme : découverte du milieu marin, pêche à pieds, traversée de l'Hérault, balade en mer à bord d'un bateau …
En attendant, ce départ attendu, nous n'oublions pas ceux qui continuent de galérer au quotidien. Toujours dans le but d'éduquer les élèves au mieux vivre ensemble, vous nous retrouverez cette année encore dans les rues de la commune, afin de vous solliciter pour offrir à manger à ceux qui n'ont rien, en collaboration avec les Restos du Cœur.
Je tiens à terminer ce petit mot en formulant un vœu, que mes successeurs puissent connaitre, enfin, la mise en place de la semaine de 4 jours réclamée en vain depuis des années par l'ensemble des équipes enseignantes mais aussi des parents d'élèves.
Les enseignants sur le terrain restent les mieux placés pour émettre un avis sur le bien être des enfants qu'ils côtoient chaque jour. Quelle crédibilité accorder à une convention de 133 citoyens « tirés au sort » pour donner une orientation sur les choix touchant à l'éducation !!??
Un grand merci pour tous les bénévoles d'Enfa'randole, aux bénévoles de l'Amicale laïque de Saint Bonnet, aux Municipalités, aux parents d'élèves pour leur soutien au multiples projets proposés par l'école depuis 22 ans …
Cette année, le Père Noël grâce à eux, a pu offrir à l'école, une magnifique cabane pour la cour… C'est aussi par leur contribution que les voyages scolaires ont pu se réaliser !!!
Un grand merci aussi à nos Atsems, à Cathy, à Sylvain…Et à tous ceux qui sont à nos côtés.
Enfin, un énorme merci à tous les habitants de Saint Bonnet qui, tous les ans, font de la collecte pour les Restos une véritable réussite par leur accueil et leurs dons !!!
On compte sur vous !!!

Thierry Darfeuille

DES NOUVEAUTES EN PERSPECTIVE…

✨ Cap sur 2026 : Ensemble, faisons briller Saint-Bonnet ! ✨

Le Comité des Fêtes vous souhaite une année étincelante !

Un immense MERCI du fond du cœur à nos précieux bénévoles, aux membres du bureau et à vous tous, qui avez f**ait vibrer 2025** ! Que ce soit pour les rires lors de la Journée Inter Village avec St George es Allier, la superbe ambiance de la Fête du Village en septembre avec le concours de pétanque, le marché des producteurs, le repas dansant, ou la convivialité du Concours de Belote en décembre, **votre enthousiasme est notre plus beau moteur**. 🚀

Grâce à votre énergie contagieuse, toute l'équipe déborde de motivation pour vous concocter une année 2026 inoubliable ! 🥳

🎈 À vos agendas : On démarre les festivités en beauté avec notre **Soirée 100 % Filles le samedi 7 mars 2026** ! Sortez vos agendas, prévenez vos amies : on vous attend nombreuses pour une soirée de pure folie ! 💃✨

À très vite pour partager de nouvelles aventures et de grands sourires !

L'équipe du Comité des Fêtes 🌈

2025 : une bonne année pour l'Amicale Laïque

Après une belle saison 2024/2025, nous sommes repartis pour un nouveau cycle. Alors, c'était comment fin 2025 ? Voilà quelques éléments de réponse …

SectionGym.

L'activité se porte à merveille, le record de 26 adhérents (à l'année ou au carnet) va être battu cette année. Avec une immense majorité des Saint-bonnetoises, et toujours un seul homme …

21 septembre 2025–Randonnée pédestre.

La météo prévoyait un week-end compliqué, ce qui a certainement limité les inscriptions. Que dire du résultat ? Des trombes d'eau, une randonnée annulée, mais les 33 inscrits ont pu partager le repas post marche initialement prévu, à l'abri bien sûr, et dans la bonne humeur, comme toujours.

04 octobre 2025 – Apéro-concert.

Nous recevions cette année le groupe OBAD, qui a animé notre soirée avec des morceaux pop-rock des années 70-80. Une soixantaine de personnes étaient présentes, et ont profité de ce moment pour prendre un verre entre amis, partager une assiette fort bien garnie, et même danser un peu.

16 novembre 2025 – casse-croûte.

Record battu là-aussi, avec 126 repas servis. Tripes ou steaks, tout le monde a trouvé son compte. Ce rendez-vous, lancé il y a 3 ans maintenant, a fidélisé son public.

31 décembre 2025 – Réveillon.

Entre 70 et 80 convives attendus. A l'heure à laquelle où nous écrivons, le chiffre n'est pas encore définitif. L'engouement suscité par ce rendez-vous nous laisse espérer une nouvelle fois une belle soirée.

La suite du programme a été établie à l'assemblée générale, et peut encore être sujette à quelques ajustements :

- Samedi 21 février 2026 : soirée costumée
- Samedi 21 mars 2026 : Saint-Patrick
- Dimanche 03 mai 2026 : Vide-greniers
- Juin 2026 : une sortie plein air ?

Nous espérons vous revoir très bientôt,

Le Bureau

Pour nous contacter et nous suivre :
amicale.stbonnet@gmail.com
https://www.facebook.com/Amicale-Laïque-St-Bonnet-810352815774902/

La Confrérie de la Saint-Verny-en-Auvergne

Il n'est personne qui sache le secret du futur, mais qu'importe quand le vin coule, et que la fraternité nous rassemble.

L'association a pour but de promouvoir la tradition vigneronne de Saint-Verny en Auvergne et la gastronomie régionale. Elle entretient des liens étroits avec les vignerons des Côtes d'Auvergne, partenaires essentiels dans la mise en valeur du patrimoine viticole local, et œuvre à faire connaître la richesse de leurs savoir-faire. Il s'agit de témoigner du passé culturel et cultuel de Saint-Verny et de ses diverses représentations en organisant une manifestation annuelle dans différentes villes et villages du Puy-de-Dôme en l'honneur du patron des vignerons, où les statues de Saint-Verny défilent. C'est l'occasion de récolter des fonds qui aident à la restauration de celles-ci. Par ailleurs, il s'agit de développer, avec un esprit d'honneur et de courtoisie chevaleresque, des rapports de convivialité lors de banquets vignerons, d'assurer une convergence avec les autres confréries et de participer aux activités organisées par d'autres structures et associations du monde viticole. Enfin nous assurons la formation des chevaliers aux bases de l'œnologie, par des séances mensuelles thématiques de dégustation et de présentation des vins d'Auvergne, d'autres régions de France ainsi que de vins venant du monde entier.

En tant que membre labellisé *Vignoble et Découverte* "Côtes d'Auvergne, destination Volcans", nous participons, en partenariat avec le Conseil Départemental et la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme, à l'animation de nombreux événements marquant la reconnaissance de la qualité de l'offre œno - touristique du territoire, comme le *Sommet de l'élevage* à Cournon-d'Auvergne (7 au 10 octobre 2025), *Vignoble-en-Scène* (17 au 19 octobre 2025), le *Salon origine Auvergne* (21 au 23 novembre 2025) où nous mettons en place divers ateliers de dégustation de l'ensemble des cuvées des Côtes d'Auvergne (AOC, IGP, etc.) et de découvertes des arômes. Enfin, chaque année, dans le cadre du *Salon de l'Agriculture*, nous participons à un marché de producteur du Puy-De-Dôme (fromages, charcuterie, miel, bières, etc.) coorganisé par le Département du Puy-De-Dôme et le chroniqueur Loïc Ballet.

Jérôme Pallé / CD63 - http://www.jeromepalle.com

Jérôme Pallé / CD63 - http://www.jeromepalle.com

Les lectrices et les lecteurs peuvent suivre nos activités via les pages Instagram et Facebook et, nous rejoindre, qu'ils soient novices ou expérimentés.

Par *Alain Frégonèse*, le Président

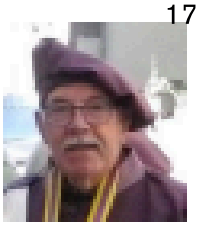

Instagram : @confreriechevaliersverny
facebook.com/confreriedeschevaliersdelasvernyenauvergne

L'association **"Bien Vivre à Saint Bonnet"** rassemble aujourd'hui **22 adhérents.**

Son objectif est de créer un **cadre chaleureux** où chacun peut s'exprimer librement, proposer des **idées** et participer à des **activités** favorisant le **mieux-être** et le **lien social.**

Nos valeurs : **respect, convivialité.**

10

Activités 2025 de l'association Bien Vivre à Saint Bonnet.

L'année 2025 a été marquée par une série de rencontres conviviales et de moments de partage qui ont rythmé la vie de l'association Bien Vivre. *Fidèle à sa vocation, l'association a proposé tout au long de l'année des activités variées et appréciées de tous.*

Janvier 2025 – Galette des Rois *:* L'année a démarré sous le signe de la convivialité avec la traditionnelle Galette des Rois. Entre rires, fèves surprises et couronnes improvisées, cette rencontre a permis de lancer 2025 dans une ambiance amicale. Occasion d'échanger des vœux chaleureux et de partager les premières discussions de l'année.

Mai 2025 – Repas au restaurant : Au printemps, nous nous sommes réunis au Restaurant du Pont à Joze, un moment particulièrement apprécié pour la qualité des plats proposés. Ce rendez-vous a permis de partager un repas dans une atmosphère détendue.

Juillet 2025 – Repas en plein air : L'été a été rythmé par un repas en plein air, organisé sous un soleil radieux. Chacun a pu profiter d'un moment simple et convivial. Installés à l'ombre devant la bibliothèque et sous les barnums, les participants ont partagé un repas généreux. Ce rendez-vous est devenu un incontournable de la saison estivale.

Septembre 2025 – Assemblée générale : La rentrée a été marquée par l'assemblée générale de l'association. Ce temps fort de l'année a permis de dresser le bilan moral et financier, d'évoquer les projets à venir et d'échanger sur les envies et attentes des adhérents.

Septembre 2025 – Tournoi de pétanque : Quelques jours après l'assemblée générale, l'association a organisé son tournoi de pétanque, moment très attendu des amateurs de boules. Dans une ambiance sportive mais toujours bon enfant, les équipes se sont affrontées sous le regard bienveillant des supporters. Le tournoi s'est achevé autour d'un verre de l'amitié.

Octobre 2025 – Repas portugais autour de la morue : L'automne a été placé sous le signe du voyage culinaire avec un repas portugais, consacré notamment à la traditionnelle morue. préparées avec soin, ce repas thématique a permis aux participants de découvrir des saveurs venues d'ailleurs.

Novembre 2025 – Soirée Beaujolais : Pour clôturer l'année, l'association a organisé sa désormais classique soirée Beaujolais, réunissant adhérents et sympathisants autour des nouveaux crus. Dans une atmosphère festive et musicale, chacun a pu déguster le vin primeur accompagné de charcuteries et de fromages. Ce rendez-vous a permis de terminer l'année dans la convivialité et le partage.

Conclusion :

Tout au long de 2025, l'association Bien Vivre a poursuivi sa mission : rassembler, animer et dynamiser la vie locale grâce à des activités variées et accessibles à tous. L'année fut riche en échanges, en découvertes et en moments de joie partagés. L'association tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants, bénévoles et partenaires pour leur engagement.

18

Rendez-vous en 2026 pour de nouveaux projets ! L'association "Bien Vivre" reste ouverte à toute personne souhaitant nous rejoindre. Réunion toutes les deux semaines le vendredi salle polyvalente.

LES
BRIQUES
ROUGES
Restaurant

ROUSSEL
aménagements intérieurs
et extérieurs
maçonnerie
06 65 92 09 71

Traiteur événementiel 06.68.68.78.80
double
en K
Doubleenk.fr

CONCOURS DU CITOYEN MODÈLE

Plantations
Pour les arbres de plus de 2m de hauteur, une distance de 2m minimum par rapport à la limite de votre terrain doit être respectée, et de 50cm s'il mesure moins. Attention à ne pas gêner la vue ou l'ensoleillement.

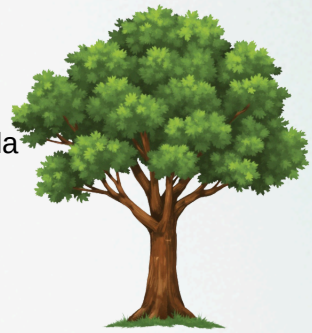

Arbre du voisin
Vous ne pouvez ni couper les branches, ni cueillir les fruits qui sont accrochés, même si elles dépassent sur votre terrain. Seuls les fruits tombés à terre peuvent être ramassés. Les fleurs d'une haie mitoyenne peuvent être partiellement récoltées.

Entretien du jardin
C'est nécessaire pour éviter tout type de nuisances (visuelles, prolifération de nuisibles, empiètement sur le terrain voisin, etc). Veillez à respecter les jours et horaires autorisés pour les activités bruyantes (tondre…). Y brûler vos végétaux est interdit, allez à la déchetterie, l'atmosphère vous dit "merci !".

Compost
Vous êtes libre d'installer un compost, mais pas trop près du voisinage, afin de ne pas le gêner (odeurs, insectes…)

Arrosage
Il peut être limité en période de sécheresse. Pensez aux récupérateurs d'eau de pluie.

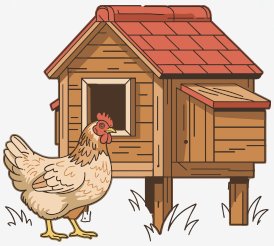

Poulailler
Pour des raisons sanitaires, tout détenteur de volailles doit les déclarer en mairie. Au préalable, une déclaration de travaux est indispensable pour un poulailler de 5 à 20 m² au sol. Au-delà, un permis de construire est requis.

Jeux de ballons
Cris, impacts forts et répétés contre des clôtures ou murs mitoyens peuvent être considérés comme des troubles anormaux du voisinage. Les ballons doivent rester dans votre terrain ou sur les aires de jeux.

Feux d'artifice
Seuls les produits accessibles aux particuliers sont autorisés. Leur utilisation est cependant soumise aux aléas de la météo. Il est recommandé d'aviser le maire pour les tirs en dehors des périodes festives (14 juillet, nouvel an).

Piscine
Elle doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Elle doit respecter une distance minimale de 3m par rapport à votre limite de propriété.
Des dispositifs de sécurité normalisés anti-noyades sont obligatoires pour les bassins enterrés et semi-enterrés.

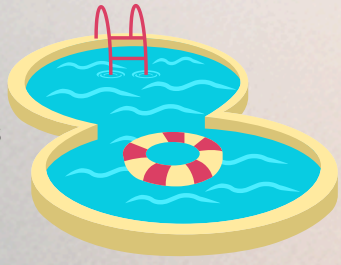

Camping
Caravane et camping-car sont autorisés sans déclaration s'ils restent moins de trois mois sur place.

MOBILITE & LOGEMENT

NAVETTES POUR LE MARCHÉ DE BILLOM

Grâce à deux formules pratiques, économiques et accessibles à tout âge, vous pourrez vous rendre au marché de Billom, une fois tous les 15 jours, le lundi.

CALENDRIER 2025 / 2026

Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui
1	13	10	8	12	9	9	13	11	1	13
15	27	24	22	26	23	23	27		15	27
29									29	

FORMULE 1 : TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour les habitants de Billom, Bongheat, Egliseneuve près Billom, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Saint-Dier d'Auvergne, Saint-Jean des Ollières, Saint-Julien de Coppel et Trézioux.

Ce jour là, un taxi viendra vous chercher à votre domicile.

Inscription obligatoire au 04.73.73.43.24 du lundi au vendredi de 9h à 12h la semaine précédent votre déplacement.

Arrivée sur Billom vers 10h - Départ de Billom vers 11h30

Tarif
3 € l'aller - 6 € l'aller-retour - chèques mobiplus acceptés

FORMULE 2 : LA LIGNE DIRECTE

Ligne 2

pour les habitants de Chauriat, Chas, Dallet, Mezel, Pérignat-ès-Allier et Saint-Bonnet-lès-Allier, un bus passe à proximité de votre domicile.

Les arrêts

- Dallet : 8h45 – Arrêt face à la Tour Orange et rond-point Maréchal Joffre
- Mezel : 8h50 – Arrêt place de la Font Grande et Croix St-Guillaume
- Pérignat-ès-Allier : 9h00 – Arrêt au carrefour giratoire de St Bonnet-lès-Allier
- St Bonnet-lès-Allier : 9h05 – Arrêt à l'abribus du rond-point
- Chauriat : 9h08 – Arrêt au Boulevard de la République
- Chas : 9h10 – Arrêt place de la mairie

Arrivée à Billom : 9h30 - Clos Bijou
Retour depuis Billom : 11h00 - Piscine

Pas d'inscription, il vous suffit de vous rendre aux arrêts listés ci-dessus.

Tarif
2 € l'aller - 4 € l'aller-retour - chèques mobiplus acceptés

ARNAQUES DU DEPANNAGE A DOMICILE

En 2024 (suite à des signalements déposés sur le site signal conso par des consommateurs) 44 établissements ont été contrôlés dans la région avec 39% d'anomalies ont été constatées, la plupart du temps sur le défaut d'informations précontractuelles. Les professionnels doivent en effet fournir tous les éléments utiles à la prise de décision du consommateur : définition précise de la prestation, prix à payer, durée de la garantie et ceux prévus par la loi (par exemple les voies de recours en cas de litige ou le droit à s'opposer au démarchage).

Dépannage à domicile : à quoi devez-vous faire attention ?

Publié le 18 juillet 2025 | Dernière mise à jour le 27 août 2025

Nous vous dévoilons 7 conseils précieux pour éviter les arnaques liées au dépannage à domicile.

Conseil n°1 : méfiez-vous des publicité/tracts relatifs au dépannage à domicile

Globalement, méfiez-vous des tracts publicitaires distribués gratuitement dans les boîtes aux lettres, qui souvent ne donnent volontairement que peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé. De même, méfiez-vous des tracts imitant des documents officiels (usage du bleu-blanc-rouge, de logos publics, etc.).

Bien souvent, ces publicités donnent les coordonnées de professionnels qui ne respectent pas la législation.

Conseil n°2 : constituez-vous une liste d'artisans fiables à contacter, notamment en cas d'urgence

Une canalisation d'eau qui fuit ? Une baie vitrée cassée ? Une serrure grippée qui vous empêche de rentrer dans votre logement ? Toutes ces situations (et bien d'autres) constituent des cas d'urgence, lors desquels le consommateur est légitimement tenté de faire appel à n'importe quel professionnel, souvent à celui qui peut se déplacer le plus rapidement ou à celui qui est référencé sur les tracts publicitaires distribués dans les boîtes aux lettres.

Dans tous les cas, situation d'urgence ou non, essayez dans la mesure du possible de contacter des professionnels que vous connaissez ou qui vous ont été recommandés par des proches ou des fédérations professionnelles.

Conseil n°3 : sachez repérer les professionnels indélicats

Un professionnel que vous avez fait venir à votre domicile vous propose de réaliser des prestations en plus de celles initialement prévues ? Un réparateur insiste pour réaliser rapidement des travaux qui ne semblent pas urgents ?

Dans ce genre de situation, prenez d'abord le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement.

Notez qu'il existe un droit de rétractation de 14 jours, mais qui ne concerne cependant pas les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui.

Conseil n°4 : en l'absence de devis, ne donnez pas votre accord au dépannage

Préalablement à toute signature de contrat et donc à l'intervention, tout professionnel du dépannage à domicile a l'obligation d'établir de manière systématique et formalisée, un contrat écrit (aussi appelé « devis ») et ce dès le premier euro. Le devis, en tant qu'estimation par le professionnel des travaux envisagés, est considéré d'un point de vue juridique comme une offre de contrat. Le devis n'engage le client qu'à partir du moment où il a exprimé sa volonté de faire exécuter les travaux, par une signature au bas du devis « bon pour travaux ».

En l'absence de devis, ne donnez donc pas votre accord au dépannage.

Conseil n°5 : sachez que le professionnel doit impérativement faire apparaître un certain nombre d'informations dans le devis

Les règles d'information diffèrent selon que le contrat est conclu en établissement ou hors établissement.

Lorsque le devis/contrat est conclu directement au domicile du particulier, le professionnel doit fournir au consommateur sur papier ou sur un autre support durable, les informations suivantes (arrêté du 24 janvier 2017) :

- la date de rédaction
- le nom et l'adresse de l'entreprise
- le nom du client
- le lieu d'exécution de l'opération
- la nature exacte des réparations à effectuer
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération prévue : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique (notamment l'heure de main d'œuvre, le mètre linéaire ou le mètre carré) et la quantité prévue
- le cas échéant, les frais de déplacement
- la somme globale à payer hors taxes et toutes taxes comprises, en précisant le taux de T.V.A.
- la durée de validité de l'offre
- l'indication du caractère payant ou gratuit du devis (ou document précontractuel).

Au-delà de ces éléments obligatoires d'information, si vous jugez que le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

Lorsque le contrat est conclu directement chez le professionnel, les informations obligatoires et les modalités de leur communication au consommateur ne sont pas exactement les mêmes que lorsque le contrat est conclu au domicile.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la fiche pratique de la DGCCRF

Conseil n°6 : veillez à ce que le professionnel vous remette un exemplaire du contrat

Le professionnel doit obligatoirement remettre au consommateur un exemplaire signé du contrat. Ce contrat doit être accompagné du formulaire type de rétractation.

Conseil n°7 : lorsque la prestation est supérieure à 25 € TTC, le professionnel doit vous remettre une facture

Pour toute prestation d'un montant supérieur à 25 € TTC, le professionnel est tenu de vous remettre une facture (aussi appelée « note ») sur laquelle doivent apparaître :

- les coordonnées du prestataire
- la date de rédaction de la note
- les dates et lieu d'exécution de la prestation
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu (ex : taux horaire et nombre d'heures travaillées)
- la somme totale à payer hors taxes et toutes taxes comprises
- le nom du client, sauf opposition de celui-ci.

Ce document doit être délivré au consommateur dès que la prestation a été réalisée, et en tout état de cause avant le règlement du prix de la prestation.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Gendarmerie nationale

PÉRIODE

Correspond à une comparaison entre deux périodes identiques pour l'année -1 (P-1) et l'année en cours (P).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime (personne nécessitant des soins médicaux).
- Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédées dans les 30 jours qui ont suivis.
- Blessés : usagers nécessitant des soins médicaux.

INTERVENTION

Transport, constatations et mesures prises d'une patrouille de gendarmerie suite à son engagement d'initiative ou à la demande d'une personne.

DÉLINQUANCE

Atteintes aux biens : escroquerie, appropriation ou destruction d'un bien appartenant à autrui.

PRÉVENTION / PRÉSENCE

- Prévention : ensemble des actions menées par les gendarmes visant à empêcher la commission ou la réitération d'un fait en s'appuyant sur la mise en œuvre de mesures actives et dissuasives.
- Présence gendarme : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION ÉLU
#PRÉSENTPOURLESÉLUS

Commune de : 63325 SAINT BONNET LES ALLIER

Période P-1 :	01 / 2024 à 09 / 2024
Période P :	01 / 2025 à 09 / 2025

Gendarmerie nationale

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

	P-1	P
Nombre total d 'infractions	5	3
Dont infractions stupéfiants-Alcool	0	1
Total Heures de sécurité routière	51	43
Nombre d'accidents corporels	0	0
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	0

INTERVENTION

	P-1	P
Nombre total d'interventions	8	15
Dont différends Violences intrafamiliales	0	0
Dont accidents de circulation routière	0	1
Dont tapages	0	1
Dont divagations	0	1
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0

DÉLINQUANCE

	P-1	P
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	5	1
Atteintes aux biens	3	1
Dont Cambriolages	1	0
Dont Vols liés aux véhicules	1	1
Destructions et dégradations	0	0
Dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

PRÉVENTION

	P-1	P
Actions de prevention en heures / gendarme	1	0

PRÉSENCE

	P-1	P
Total heures / gendarme sur la commune	163	200

#RÉPONDREPRÉSENT

ST-DEV Version du 15/04/2025

NOUVELLE INSTALLATION DE CENDRIERS DANS NOTRE VILLAGE… PRESERVONS NOS SOLS ET NOS ANIMAUX !

Le 3 novembre 2025, Saint-Bonnet-lès-Allier a franchi une étape clé pour la préservation de son cadre de vie en signant un partenariat stratégique avec Alcome, l'éco-organisme d'État dédié à la **réduction des déchets de tabac.**

Pourquoi cet engagement ?

Face au constat national (**1,3 mégot tous les dix mètres**), notre commune refuse la fatalité de la pollution visuelle et environnementale. Ce contrat permet de transformer notre espace public grâce à :

- Un soutien financier et technique : Prise en charge des coûts de nettoiement et expertise des spécialistes d'Alcome.
- Des équipements ciblés : Installation de cendriers de rue, d'éteignoirs et distribution de cendriers de poche.
- Une action de précision : Identification des « hotspots » (zones critiques) pour agir là où c'est vraiment nécessaire.

Notre ambition : 2026 en ligne de mire

En rejoignant les 1 250 collectivités déjà engagées, Saint-Bonnet-lès-Allier devient un acteur concret de l'**objectif national : réduire de 40 % la présence des mégots au sol d'ici 2026.**

« Sensibiliser plutôt que subir : nous investissons aujourd'hui dans la propreté durable de notre village pour offrir à tous un environnement plus sain. »

Contactez l'APA pour la prochaine campagne.

J'ADOPTE UN ANIMAL
JE DEVIENS PROMENEUR.SE
JE DEVIENS BÉNÉVOLE
JE PARRAINE UN ANIMAL
JE FAIS UN DON

Horaires d'ouverture et informations

Le refuge est ouvert tous les jours, sauf les mardis et jours fériés, de 10h à 12h et de 14h à 18h (dernières adoptions à 17h30). Afin de permettre le meilleur accueil tout en assurant les soins aux animaux et le nettoyage, il est plus simple pour nous de vous accueillir les après-midi pour les visites et les adoptions.

Directeur de publication : DECOMBE Emeric

Comité de rédaction :
BONHOMME Sabrina
GUILLEMIN Marion
TARRIT Maryse
DUMONT Fabrice
AMBLARD Patrick

Imprimé en 190 exemplaires. et distribué en boîte aux lettres

Crédit photo : AUXERRE Christian